



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
16 juin 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 4 de l'ordre du jour

Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement

Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a examiné les observations formulées à propos des principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement, en tenant compte des questions mentionnées à l'appendice II de la décision 1/CP.16 et d'autres questions pertinentes.
2. Dans l'examen des questions méthodologiques visées au paragraphe 1 ci-dessus, les Parties ont défini une série de questions, y compris des principes relatifs à des systèmes de communication d'information sur la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées, les modalités relatives aux niveaux d'émission de référence pour les forêts et aux niveaux de référence pour les forêts, et les modalités de mesure, de notification et de vérification visées à l'appendice II de la décision 1/CP.16.
3. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen des principes méthodologiques évoqués au paragraphe 1 ci-dessus, compte tenu des éléments figurant dans l'annexe, afin d'achever ses travaux sur la question à sa trente-cinquième session et de faire rapport à la Conférence des Parties, à sa dix-septième session, sur l'état d'avancement des travaux, y compris sur toute recommandation de projet de décision.

4. Le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à présenter au secrétariat, d'ici au 19 septembre 2011, leurs observations sur les questions mentionnées aux paragraphes 1, 2 et 3 qui précèdent. Il a chargé le secrétariat de regrouper les communications des Parties en un document de synthèse qui sera examiné par l'Organe subsidiaire à sa trente-cinquième session. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, sous réserve de disposer de fonds supplémentaires, des réunions d'experts techniques sur les questions évoquées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, dont une réunion avant sa trente-cinquième session.
5. Le SBSTA a demandé à son président de continuer d'explorer les moyens de faciliter la coordination des activités relatives aux décisions 2/CP.13, 4/CP.15 et 1/CP.16, et de lui faire rapport à ce sujet au cours de ses futures sessions.
6. Le SBSTA a pris note du rapport du secrétariat sur l'exécution des activités visées dans le document FCCC/SBSTA/2010/6, paragraphe 40, en particulier sur la création d'un forum de discussion dans un espace prévu à cet effet sur le site Web¹. Le SBSTA a encouragé toutes les Parties et leurs experts, les organisations concernées et les parties prenantes à participer activement au forum de discussion.
7. Le SBSTA a encouragé les Parties à soutenir les autres activités visées dans les conclusions de sa trente-deuxième session² et celles qui sont définies dans les décisions 2/CP.13, 4/CP.15 et 1/CP.16. Il a rappelé aux Parties, aux organisations concernées et aux parties prenantes l'opportunité de continuer à partager des informations et des données d'expérience sur ces activités dans l'espace prévu à cet effet sur le site Web de la Convention-cadre.

¹ http://unfccc.in/methods_science/redd/items/4531.php.

² FCCC/SBSTA/2010/6, par. 40.

Annexe

[English only]

General guidance for submissions and future work regarding: guidance on systems for providing information on how safeguards referred to in appendix I to decision 1/CP.16 are addressed and respected; modalities relating to forest reference emission levels and forest reference levels; and modalities for measuring, reporting and verifying as referred to in appendix II to decision 1/CP.16

1. Guidance on systems for providing information on how safeguards are addressed and respected:
 - (a) Characteristics;
 - (b) Design;
 - (c) Provision of information;
 - (d) Potential barriers, including barriers, if any, to providing information, on addressing and respecting safeguards;
 - (e) Other relevant issues.
 2. Guidance for modalities relating to forest reference levels and forest reference emission levels:
 - (a) Scope and/or purpose;
 - (b) Characteristics, including elements listed in paragraph 1 of appendix I to decision 1/CP.16;
 - (c) Guidance for the construction;
 - (d) Process for communication;
 - (e) Other relevant issues.
 3. Guidance on modalities for measuring, reporting and verifying, as referred to in appendix II to decision 1/CP.16:
 - (a) Characteristics, including elements listed in paragraph 1 of appendix I to decision 1/CP.16;
 - (b) Elements;
 - (c) Process for reporting;
 - (d) Other relevant issues.
-